

Maîtrise d'œuvre dans la phase de travaux de démantèlement et dépollution

Missions B320 et B330 de la norme NFX31-620-3

Direction de l'exécution des travaux et assistance aux opérations de réception

Station-service **SIMPLY MARKET** à **MOUTIERS (73)**



www.dekra-industrial.fr

Proposition de Contrat

Offre n°2018-B931-5031 – Version 1

DEKRA INDUSTRIAL SAS

4-6 rue des Méridiens
Parc Sud Galaxie – Immeuble Le Calypso
38 130 ECHIROLLES

Siret : 433 250 834 01273
Tél : 04 72 78 13 52 Fax : 04 72 78 13 51

Interlocuteur : Frédéric BOVER
Courriel : frederic.bover@dekra.com

ATAC

Réseau Sud
« Cap Vaise »
14 rue Gorge de Loup
69 009 LYON

Siret : 410 409 015 03190

Contact : M. Mathieu HERVEAU
Tél : 04 26 29 39 54
Courriel : mherveau@auchan.fr



SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-2
ÉTUDES, ASSISTANCE
ET CONTRÔLE

SITES ET SOLS POLLUÉS
NF X 31-620-3
INGÉNIERIE DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION

Les prestations d'études, assistance et contrôle (domaine A) et ingénierie des travaux de réhabilitation (domaine B) relatifs aux activités Sites et Sols Pollués de DEKRA INDUSTRIAL SAS sont certifiées par le LNE suivant le référentiel de certification de service des prestataires dans le domaine des sites et sols pollués. Plus d'information sur www.lne.fr

Date	Version	Modifications	Contrôle qualité			
19/02/2018	1	Création	Chef de Projet	Guillaume FALEWEE	Superviseur	Frédéric BOVER

SOMMAIRE

1	CONTRACTANTS.....	3
2	RAPPEL DU CONTEXTE.....	3
3	LIEU D'INTERVENTION.....	4
4	DESCRIPTION DE LA ZONE DE TRAVAUX.....	5
5	MISSIONS PROPOSEES	8
6	LIVRABLES ET REUNIONS	14
7	ORGANISATION ET PLANNING	15
8	CONDITIONS FINANCIERES	17
9	MODALITES DE PAIEMENT	18
10	REVISION DES PRIX	18
11	CONDITIONS DE VALIDITE DU CONTRAT	18
12	ACCEPTATION DE NOTRE OFFRE DE SERVICE PAR LE CLIENT.....	19
13	TRANSMISSION DES RAPPORTS.....	20
14	ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE (CADRE RESERVE A DEKRA)	21

1 CONTRACTANTS

La présente proposition de contrat est établie entre les parties citées ci-après :

DEKRA INDUSTRIAL SAS

et

ATAC Réseau Sud

Interlocuteur : M. Frédéric BOVER

Interlocuteur : M. Mathieu HERVEAU

4-6 rue des Méridiens
Parc Sud Galaxie – Immeuble Le
Calypso
38 130 ECHIROLLES

« Cap Vaise »
14, rue Gorge de Loup
69009 LYON

Siret : 433 250 834 01273

Siret : 410 409 015 03190

ci-après dénommée DEKRA

ci-après dénommée le CLIENT

2 RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre du démantèlement et de la dépollution d'une station-service SIMPLY MARKET à Moutiers (73), la société ATAC Réseau Sud (propriétaire et exploitant du site) a sollicité DEKRA pour la réalisation d'une **offre pour la maîtrise d'œuvre des travaux de démantèlement de la station et de gestion des terres polluées du site.**

Ce site avait fait l'objet d'un diagnostic environnemental de la qualité des sols et des eaux souterraines (rapport Antea Group n°79710-B de juin 2015), ayant révélé dans les sols un **impact en hydrocarbures au niveau de la piste de distribution de gasoil et en CAV/BTEX au niveau de la piste de distribution d'essence.**

Suite à ce diagnostic, de nouvelles investigations incluant un plan de gestion ont été réalisées par DEKRA en septembre 2017 (rapport n°52467675). Celui-ci a permis de définir l'extension des pollutions identifiées par Antea et l'action retenue préconisait sur la base du bilan coûts/avantages **l'excavation et le traitement hors site des sols pollués** avec, en phase finale des travaux, la réalisation de prélèvements de bords et fond de fouille afin de vérifier la qualité des sols laissés en place.

Suite à ces études, ATAC Réseau Sud a consulté DEKRA pour la maîtrise d'œuvre des travaux de démantèlement et dépollution des sols à engager, objet de la présente proposition.

La demande a été exprimée par M. Mathieu HERVEAU, par courriel datant du 17/01/2018. Du fait de notre connaissance du site dans le cadre des précédentes études, aucune nouvelle visite n'a été effectuée.

L'offre s'est donc effectuée en cohérence avec :

- les éléments récoltés auprès de M. HERVEAU ;
- le plan masse du site fourni avec les installations de la station-service, le rapport de diagnostic pollution d'Antea Group et le plan de gestion réalisé par DEKRA ;
- la recherche documentaire préliminaire effectuée sur les bases de données internet (Géoportail, IGN, Infoterre, BASOL, BASIAS).

3 LIEU D'INTERVENTION

Le site de la station-service est implanté sur le parking du centre commercial Simply Market de Moutiers (73), Avenue des 16^{ème} JO d'Hiver (Cf. figure 1) à une altitude d'environ +482 m.

La zone d'étude est implantée sur la parcelle cadastrée n° 2106 de la section A du cadastre de Moutiers.



	Rue des 16 ^{ème} JO d'hivers – Moutiers (73)	
	Figure 1 : Vue aérienne du site à l'étude	Référence : 52467675
		Source : Géoportail
		Échelle : Cf. Figure

La station-service comprend principalement :

- Deux cuves compartimentées enterrées (SP98 – 20m³, SP95 – 50 m³ et GAZOIL – 70 m³),
- Trois volucompteurs avec 2 pistes de distribution chacun,
- Une zone de dépôtage équipée d'une aire de rétention,
- Un séparateur à hydrocarbure,
- Une zone de stockage de bonbonnes de gaz,
- Un kiosque de paiement,
- Une aire de gonflage de pneu,
- 1 auvent.

4 DESCRIPTION DE LA ZONE DE TRAVAUX

4.1 CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

Les investigations du terrain ont mis en évidence la présence de différentes lithologies dans les sondages :

- Entre 0 et 2m d'épaisseur : Remblais Sablo-graveleux ;
- Entre 2 et 7 m : Argile marron (avec présence ponctuel de schiste) ;
- Entre 7 et 12 m d'épaisseur : Alluvions sable graviers gris.

Une nappe alluviale a été décelée au droit du site à faible profondeur, à environ 6 m.

4.2 SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX

4.2.1 RESULTATS DES INVESTIGATIONS

Au total 8 sondages carottés ont été réalisés par Antéa Group et 11 par DEKRA au droit de la station-service. Les résultats analytiques ont mis en évidence :

- des anomalies en **hydrocarbures totaux** (C10-C40), particulièrement en **SC1 (C10-C40 : 4 800 mg/kg MS) et S12 (6 800 mg/kg MS)**, avec des fractions majoritaires en C12-C20 ;
- des anomalies en **BTEX**, particulièrement en **SC3 (430 mg/kg MS) et S16 (58 mg/kg MS)**.

Trois piézomètres installés autour de la station-service entre 10 et 11 m de profondeur ont montré un léger impact sur les eaux souterraines au droit de Pz1 (situé à proximité de la piste de distribution gazole impactée) et l'absence d'anomalie en hydrocarbures en aval du site.

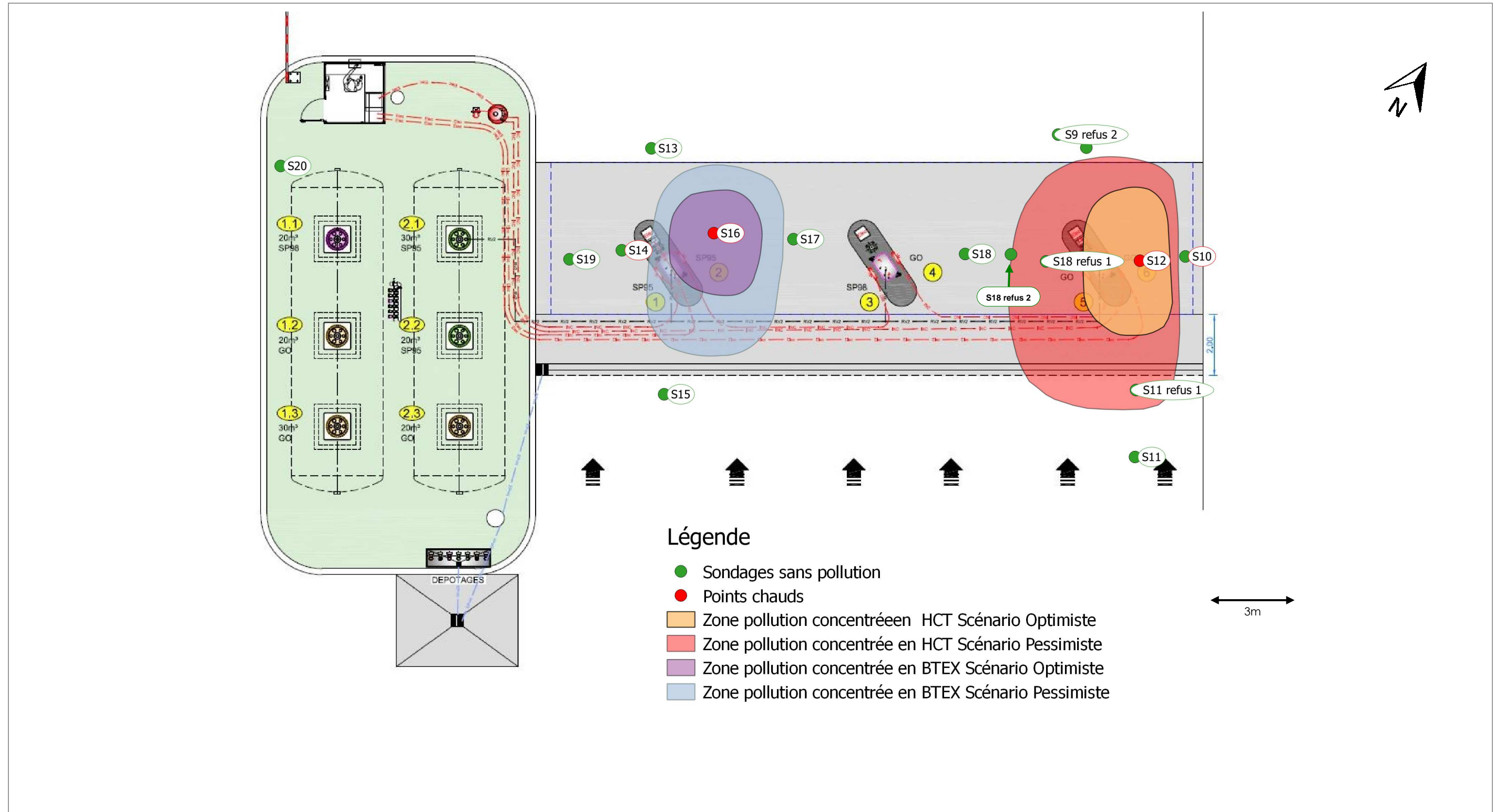
4.2.2 ESTIMATION DU VOLUME DE LA SOURCE DE POLLUTION

Deux sources de pollution concentrées ont été décelées selon les seuils de coupure définis (Hct : 450 mg/kg, BTEX : 3 mg/kg) :

- Piste de distribution gazole entre 1 et 5 m de profondeur ;
- Piste de distribution essence entre 0 et 2 m de profondeur.

La pollution concentrée en hydrocarbures totaux pour un seuil à 450 mg/kg MS a été estimée entre **120 et 300 m³ (soit L=15m x l=12 m x h= 1,6m)**, soit entre **220 et 540 tonnes pour une densité prise à 1,8 T/m³**.

La pollution concentrée en essence (BTEX) pour un seuil à 3 mg/kg MS a été estimée entre **15 et 70 m³**, soit entre **30 et 130 tonnes pour une densité prise à 1,8 T/m³**.



Rue des 16^{ème} JO d'hivers – Moutiers (73)



Figure 2 : Cartographique des volumes concernés par la pollution en hydrocarbures totaux

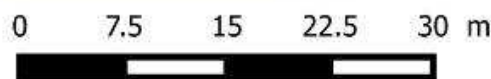
Référence :	52467675
Source :	DEKRA
Échelle :	-



Légende

Piézomètres

Sens d'écoulement



Rue des 16^{ème} JO d'hivers – Moutiers (73)



Figure 3 : Esquisse piézométrique en date du 07/08/2017

Référence :	52467675
Source :	DEKRA
Echelle :	-

5 MISSIONS PROPOSEES

Démantèlement des installations pétrolières et mise en sécurité

Ces missions consistent à :

- la préparation et l'installation/repli de chantier
- la mise en sécurité électrique et pétrolière de l'ancienne station,
- la dépose des appareillages de l'ancienne station (volucompteur, dépotage, événements)
- la dépose des installations (auvent, cabine de paiement, totem)
- la démolition des massifs en béton (auvent, totem).
- La démolition dallage béton au BRH ;
- démolition du regard de dépotage ;
- la réalisation de tranchées pour l'extraction des tuyauteries ;
- l'extraction des tuyauteries et évacuation en filière ;
- La vidange, l'extraction et l'élimination du séparateur-hydrocarbures. Gestion des liquides et boues hydrocarburées ;
- La gestion des cuves : nettoyage/inertage, démolition du cuvelage, découpe et évacuation. Gestion des liquides.

Gestion des pollutions concentrées en hydrocarbures totaux et BTEX

Ces missions consistent à :

- Terrasser dans un blindage les zones identifiées comme polluées ;
- Charger et évacuer les terres en filière de traitement ;
- Remblayer la zone terrassée et les anciennes cuves.

Les missions proposées dans le présent contrat s'inscrivent pleinement dans la méthodologie de gestion des sites et sols (potentiellement) pollués définie dans les circulaires du 8 février 2007, édictées par le Ministère en charge de l'environnement. Selon les codifications définies par la norme NFX 31-620-3, il vous est proposé la réalisation des missions suivantes :

Code selon NF X 31-620	Intitulé
B300	Maitrise d'œuvre dans la phase des travaux
B320	Direction de l'exécution des travaux
B330	Assistance aux opérations de réception des travaux

Les prestations de travaux seront réalisées par une entreprise de travaux spécialisée en gestion de terres polluées. L'entreprise Gauthey/Eiffage est pressentie. Celle-ci est certifiée LNE selon la norme NF X31-620 de juin 2011 (n°2 – décembre 2015 du référentiel de certification LNE) pour le domaine concerné par les missions proposées : Domaine C : C100, C110, C120, C130, C200, C300, C320, C321, C321α, C400.

5.1 MISSION B320 : DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX

5.1.1 METHODOLOGIE GENERALE ET MOYENS MATERIELS

Pour ce chantier, au vue du projet futur et du contexte du site, l'excavation de la zone polluée a été choisie.

Il s'agit de la méthode la plus simple et la plus rapide pour supprimer la source de pollution. En fonction des résultats analytiques disponibles les terres polluées seront orientées vers des filières de valorisation ou de traitement comme en installation de stockage de déchets inertes ISDI+, en installation de stockage de déchets dangereux ou Biocentre.

L'objectif des travaux est le terrassement et l'évacuation des terres ayant une concentration en hydrocarbures supérieure ou égale à 450 mg/kg de MS et en BTEX supérieure ou égale à 3 mg/kg de MS.

5.1.2 PHASE PRÉPARATOIRE _ DÉMARCHE SÉCURITÉ

L'intervention sera précédée par **la matérialisation commune avec le client de l'ensemble des réseaux (égouts, gaz, électricité..)** et des utilités au niveau de la zone d'excavation. A ce titre, des plans de recollement de l'ensemble des réseaux enterrés devront nous être remis. DEKRA fera procéder par une entreprise extérieure (sous-traitant) au repérage et au piquetage des réseaux enterrés dans l'emprise de la zone de travaux

Parallèlement, DEKRA engagera les **demandes de commencement de travaux (DICT)** auprès des différents gestionnaires de réseaux souterrains dès la notification de la commande ou au moment de l'offre, si un degré d'urgence est identifié. Le délai légal de réponse des gestionnaires de réseaux souterrains est de 11 jours ouvrables (9+2).

Un **Plan de Prévention** sera renseigné et signé conjointement. En l'absence de plan de prévention interne, un modèle sera proposé par DEKRA. Un responsable du site devra être désigné pour l'élaboration et la signature de ce document. En cas d'impossibilité de réalisation d'un plan de prévention (intervention sur une friche), une analyse des risques sera réalisée par DEKRA. La zone de travail sera interdite au public, des moyens de balisage collectifs seront installés (cônes de chantier, rubalise...).

Les travailleurs devront être équipés d'EPI adaptés tels qu'un demi-masque ABEK P3 et des vêtements couvrants (manche longue, pantalon).

Si besoin en fonction des travaux un **PPSPS** sera fourni par l'entreprise de travaux pendant la période de préparation de chantier au coordonnateur SPS. Le PPSPS est diffusé au Médecin du travail, Maître d'œuvre, Maître d'ouvrage, CHSCT, et est mis à disposition de l'O.P.P.B.T.P, Inspection du travail, Caisse Régionale d'Assurance Maladie, BECS.

Par ailleurs du fait de la présence d'un mur en limite de la zone de travaux, nous préconisons la réalisation d'une réunion préalable aux travaux à l'initiative d'ATAC entre ATAC, DEKRA et la commune à qui appartient la parcelle limitrophe, afin d'éviter tout risque d'arrêt de chantier.

5.1.3 SUIVI DES TRAVAUX DE DEMANTELEMENT DES INSTALLATIONS DE LA STATION

Le démantèlement de la station-service consiste en :

- la mise en sécurité électrique et pétrolière de l'ancienne station,
- la dépose des appareillages de l'ancienne station (volucompteur, dépotage, événements)
- la dépose des installations (auvent, cabine de paiement, totem)
- la démolition des massifs en béton (auvent, totem).
- La démolition dallage béton au BRH ;
- démolition du regard de dépotage ;
- la réalisation de tranchées pour l'extraction des tuyauteries ;
- l'extraction des tuyauteries et évacuation en filière ;
- La vidange, l'extraction et l'élimination du séparateur-hydrocarbures. Gestion des liquides et boues hydrocarbonées ;
- Transport et évacuation en filières adaptées des équipements ;
- Transport et évacuation des revêtements de surface en filières adaptées.

Cette opération sera réalisée par une entreprise spécialisée de maintenance/démantèlement d'installations pétrolières et n'est pas incluse dans cette prestation. DEKRA assurera la supervision de cette phase qui sera réalisée par une société mandatée par le client.

5.1.4 SUIVI DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT DES CUVES ENTERREES

Suite au démantèlement des installations de surface et au retrait du auvent, il sera possible de procéder à l'enlèvement des cuves.

La réglementation impose le retrait d'une cuve dans le cadre de la remise en état d'un site enregistré en tant qu'ICPE à la rubrique 1435 (station-service) (article 2.10 de l'arrêté du 15 avril 2010),

Les opérations de retrait suivantes seront réalisées :

- nettoyage/inertage des cuves ;
- démolition du cuvelage ;
- Gestion des liquides résiduels ;
- Enlèvement des cuves ;
- Découpe des cuves sur site ou hors site ;
- Envoi en filières de traitement adapté (ferraille vrac prévu) ;
- Remise d'un certificat d'abandon et un bordereau de suivi des déchets ;
- Caractérisation de la fouille avec analyses en fond et flancs pour attester que les sols ne sont pas impactés en hydrocarbures ;
- Remblaiement de la fouille par de la terre inerte, puis compactage (après dépollution complète du site selon la délimitation effectuée dans le diagnostic complémentaire EVAL Phase 3 qui sera à réaliser.
- Réfection d'un enrobé simple.

Cette opération sera réalisée par une entreprise spécialisée de maintenance/démantèlement d'installations pétrolières et n'est pas incluse dans cette prestation. DEKRA assurera la supervision de cette phase qui sera réalisée par une société mandatée par le client.

5.1.5 SUIVI DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATERIAUX POLLUES

La démolition du dallage et le terrassement seront effectués au moyen **d'une pelle mécanique hydraulique** munie d'un BRH.

Un géomètre de l'entreprise de travaux procédera à l'implantation et au piquetage (mise en place de piquets bois) de l'emprise des zones d'intervention. L'implantation sera établie conformément au plan de terrassement préalablement validé par DEKRA.

Avant la réalisation des terrassements et l'évacuation des cuves, la dalle de couverture au droit de l'ancienne station-service aura été démolie. Afin de faire des découpes propre, un sciage sera effectué à la scie à sol. Le béton sera après concassé au BRH.

Pendant le terrassement les parois seront blindées afin de prendre le moins d'emprise possible sur le chantier et de ne pas déstabiliser les ouvrages existants.

Une gestion des eaux souterraines en fond de fosse pourra être également requise suivant les remontées d'eaux observées. Une pompe en fond de fouille avec analyses d'eau avant rejet pourra être nécessaire.

Les sols qui sont identifiés comme non pollués dans les diagnostics de pollutions des sols pourront être directement placés dans la fouille de l'ancienne cuve comme terre de remblais.

Le chargement des terres impactées se fera directement à l'avancement des terrassements dans des camions de type benne 25 T bâchés (par exemple) et possédant l'agrément nécessaire au transport de déchets de terres polluées.

Préalablement au transport, DEKRA remettra au transporteur les bordereaux de suivi de déchets (BSD) et s'assurera de la conformité du chargement.

La filière d'élimination des terres polluées pressentie à ce jour est un Biocentre. Ce type de traitement est proposé pour des terres contaminées par des polluants organiques biodégradables tels que les huiles minérales, fioul, l'essence,... soit les hydrocarbures aliphatiques, les composés aromatiques volatils dont les BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylène), ou encore les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) en fonction de leur concentration. L'avantage d'un biocentre est d'une part, la rapidité de traitement et la possibilité de revaloriser les terres après traitement (couverture pour installation de stockage ou réaménagement paysager par exemple).

Cette opération sera réalisée par une entreprise spécialisée de maintenance/démantèlement d'installations pétrolières et n'est pas incluse dans cette prestation. DEKRA assurera la supervision de cette phase qui sera réalisée par une société mandatée par le client après consultation.

5.1.6 SUIVI DES TRAVAUX DE DEPOLLUTION ET DEMANTELEMENT

Un ingénieur DEKRA spécialisé en Sites et Sols Pollués et démantèlement sera présent durant la durée des travaux et aura la charge de délimiter la zone des fouilles et d'optimiser les volumes de terres impactées sur la base des constats visuels de pollution ou de non pollution à l'aide d'un PID (Photolonization Detector).

Il informera le client en cas de problèmes ou de litiges.

L'ensemble des opérations sera enregistré dans un journal de chantier. Les documents présentés ci-dessous seront consignés au fur et à mesure de l'avancement du chantier et repris dans le rapport de fin de travaux (RFT) :

Tableau de suivi des matériaux :

- Identification de la zone, Volume estimatif, date d'excavation, filière pressentie ;
- N° d'échantillon en vue des analyses de contrôle, Observations particulières...

Tableau de suivi des matériaux évacués du site :

- Date d'évacuation, n° de maille, Tonnage estimatif, N° de BSD, Filière d'élimination ;
- Certificats d'Acceptation Préalable en centre de traitement ou de stockage ;
- Bordereaux d'analyses du laboratoire + tableau récapitulatif des résultats d'analyses comparés aux seuils de réhabilitation et/ou aux seuils d'acceptation des différentes filières d'élimination retenues ;
- Bordereau de Suivi de Déchets et bons de pesée.

5.1.7 SUIVI DES TRAVAUX DE REMBLAIEMENT DE LA FOUILLE

Le remblaiement se fera avec des matériaux d'apport extérieur (terre) et les matériaux sains terrassés du site. Ils seront réalisés au moyen de la pelle mécanique présente sur site. Il n'est pas prévu de remblaiement de la fouille par des bétons concassés.

Un compactage par couche de 30 cm sera réalisé. Le projet d'aménagement prévoyant une surface en enrobé pour usage de parking, le remblai d'apport sera constitué de matériaux en 0/80 mm en fond de fouille puis en 0/31,5mm sur le dernier mètre de remblaiement. Le compactage sera compatible avec le passage VL (3 essais à la plaque seront réalisés).

Un prélèvement moyen des matériaux d'import pourra être effectué par DEKRA, en vue de contrôler la qualité des terres utilisées pour remblayer la fouille.

Cette opération sera réalisée par une entreprise spécialisée de maintenance/démantèlement d'installations pétrolières et n'est pas incluse dans cette prestation. DEKRA assurera la supervision de cette phase qui sera réalisée par une société mandatée par le client.

5.1.8 LIMITES DE PRESTATIONS

Les limites de prestation sont les suivantes :

- Limitation du démantèlement à la station-service ;
- Limitation des excavations par rapport au mur de soutènement présent en limite nord de la station
- Limitation des excavations dans les limites du site et de la parcelle et selon les limites de la pollution identifiées dans les diagnostics initiaux ;
- Absence de réfection éventuelle de réseaux ;
- Toute autre prestation non décrite dans cette offre.

Les opérations de mise en sécurité de la station-service, démantèlement des équipements, retrait des cuves enterrées, terrassement des sols pollués seront réalisées par une entreprise spécialisée de maintenance/démantèlement d'installations pétrolières et n'est pas incluse dans cette prestation. DEKRA suivra et dirigera la bonne exécution des travaux.

5.2 MISSION B330 : ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION

L'objectif de la mission est de mettre en sécurité le site, puis démanteler les installations et dépolluer les sols identifiés comme pollués au droit de la station-service.

La prestation de DEKRA au cours de cette étape consistera en :

- La compilation de tous les PV de consignation, inertage et de retrait des équipements ;
- Des analyses en fond et bords de fouille pour attester la fin des travaux de dépollution ; Les prélèvements seront effectués au moyen de la pelle mécanique présente sur site. Ils consisteront en la réalisation de 15 échantillons de sols moyens représentatifs de chacun des bords et du fond de fouille cuves et tuyauterie).
- Un reportage photographique quotidien afin d'illustrer et garder mémoire des travaux réalisés ;
- La compilation de tous les documents administratifs relatifs à l'opération et notamment les bordereaux de suivi des déchets (BSD) ;
- L'établissement du rapport de fin de travaux avec des résultats d'analyses, diagnostics initiaux réalisés et les conclusions.

Les paramètres analysés sur les sols ainsi que les normes utilisées sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau : Programme analytique

Paramètres	Normes analytiques et limite de quantification (LQ)
Hydrocarbures totaux volatils et non volatils (HCT C5-C40)	Analyse par GC/M LQ : 5 à 30 mg/kg de MS
Composés aromatiques volatils (BTEX)	Analyse par GC/M LQ : 0,05 mg/kg de MS

Chaque échantillon sera conditionné dans les flacons fournis par le laboratoire d'analyse et adaptés aux paramètres recherchés. Les flacons seront conditionnés en atmosphère réfrigérée et envoyés dans les plus brefs délais au laboratoire d'analyses par transporteur express. Les échantillons seront enregistrés de manière informatique avant transfert au laboratoire.

Les analyses de sol seront sous-traitées aux laboratoires Alcontrol ou Eurofins (référencés par DEKRA dans le cadre notre politique Qualité). Ces établissements possèdent les accréditations COFRAC ou équivalent et agréés par le ministère en charge de l'environnement.

Les mêmes paramètres analytiques seront également réalisés sur les eaux des piézomètres (si présent) ou en fond de fouille.

6 LIVRABLES ET REUNIONS

Les réunions suivantes seront organisées :

- Une réunion avant travaux entre ATC, DEKRA et la mairie afin d'expliquer les travaux à la mairie et les dispositions prises vis-à-vis du mur limitrophe ;
- Une réunion au démarrage (dont état des lieux avant travaux) permettant de préciser le planning définitif et l'organisation de travail qui sera adoptée ;
- Des réunions hebdomadaires pendant la phase opérationnelle : Un point journalier sera tenu et les faits marquants du chantier seront renseignés dans un cahier de chantier transmis quotidiennement au maître d'ouvrage.

Ces réunions, organisées sur le chantier, permettront de faire le point sur l'avancement du chantier, les événements particuliers, le bilan des quantités de polluants extraites, le suivi environnemental du site. Cette réunion sera tenue en présence du représentant du Maître d'Ouvrage et/ou Maître d'œuvre et du représentant de l'entreprise de travaux ;

- Une réunion de réception des travaux.

Un rapport de synthèse de fin de travaux (RFT) de dépollution/démantèlement réalisés sera remis à la fin du chantier. Il comprendra :

- Le Document des Ouvrages Exécutés (DOE) réalisé par l'entreprise de travaux ;
- La méthodologie mise en oeuvre pour la dépollution (tri à l'avancement...) ;
- Un reportage photographique sur la conduite du chantier ;
- Le recueil des BSD du centre et les bons de pesées ;
- Le bilan quantitatif des terres polluées excavées et envoyées en centres de stockage ;
- Le descriptif des prélèvements de sols ;
- Une présentation des résultats bruts ;
- Le bilan qualitatif des sols résiduels en place (résultats analytiques des réceptions...) ;

- Une analyse critique des résultats en cohérence avec la méthodologie nationale des sites et sols pollués ;
- Des conclusions sur l'état des milieux, les risques sanitaires et environnementaux.

Un projet de rapport sera transmis au client par courriel au format pdf. En l'absence, de remarques sous une semaine, ce projet de rapport sera considéré comme tacitement accepté par le client et une version définitive sera transmise par courriel.

7 ORGANISATION ET PLANNING

7.1 ORGANISATION

La mission sera réalisée à partir de l'agence de Lyon et de son antenne de Grenoble.

7.1.1 FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

SUPERVISEUR : FREDERIC BOVER

Frédéric BOVER effectue depuis 13 ans des études environnementales de sols, des diagnostics de pollutions, des études hydrogéologiques et des suivis de travaux de réhabilitation. Il s'assurera de la qualité de la mission et de la tenue des objectifs techniques et contractuels. Il assurera les relations avec la direction du projet.

CHEF DE PROJET : GUILLAUME FALEWEE

Guillaume FALEWEE effectue depuis 9 ans des études environnementales de sols, des diagnostics de pollutions, des études hydrogéologiques et des suivis de travaux de réhabilitation. Il s'assurera de la qualité de la mission et de la tenue des objectifs techniques et contractuels.

Il aura en charge la réalisation des missions telles que décrites dans la présente offre et sollicitera les moyens nécessaires à sa bonne réalisation. Enfin, il respectera toutes les consignes d'Hygiène, Sécurité et Environnement du site et de la Société DEKRA INDUSTRIAL.

Il sera le responsable de l'affaire, en interne et vis-à-vis du client, de la commande à la fourniture des livrables contractuels. Elle est l'interlocuteur principal du client dans les domaines techniques, administratifs et contractuels.

INGENIEURS D'ETUDES : Cloé RASERA, Rémi COTE, Anaïs CHAIX, Jean-Nacim KALLEL-ARPINO

Ils auront en charge la réalisation opérationnelle de la mission telle que décrite dans la présente offre, dans le respect des consignes d'Hygiène, Sécurité et Environnement du site et de la Société DEKRA INDUSTRIAL.

- Sur délégation du Chef de Projet, il est le responsable de la production des affaires qui lui sont affectées.
- Il rend compte au Chef de Projet.

Support technique : DEKRA INDUSTRIAL dispose de support technique (méthodologie, documentation, conseils spécialisés) de notre Agence et de nos services techniques en structure. DEKRA INDUSTRIAL dispose également d'un responsable qualité national.

7.1.2 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE PROJET

En cas d'indisponibilité totale ou temporaire d'un des membres de l'équipe de projet, le chef de projet informera le client à minima par courriel de la nouvelle composition d'équipe en précisant les rôles et les coordonnées de chacun.

7.2 PLANNING

Selon l'entreprise de travaux pré sélectionnée, l'ensemble des opérations pourra être réalisé dans un délai de 8 semaines. A noter que le rapport de fin de travaux réalisé par DEKRA sera fourni 1 semaine après transmission de l'ensemble des éléments par l'entreprise de travaux (DOE, BSD,...).

8 CONDITIONS FINANCIÈRES

8.1.1 DEVIS PRESTATIONS TOTALES

	DESIGNATION	Unité	Qté	P.U.H.T.	Montant H.T.
1	B320 : Suivi de travaux de dépollution et travaux de démantèlement				
1.1	Phase préparatoire				
1.1.1	Réunion de lancement du chantier sur site	F	1	350	350
1.1.2	Constat d'huissier avant/après travaux	F	2	350	700
1.1.3	Recherche et piquetage des réseaux	F	1	3 650	3 650
1.2	Démantèlement des équipements de la station				
1.2.1	Suivi du chantier par un ingénieur DEKRA	J	9	680	6 120
1.3	Terrassement des terres au droit de la zone polluée				
1.3.1	Suivi du chantier par un ingénieur DEKRA	J	5	680	3 400
1.4	Remblaiement				
1.4.1	Suivi du chantier par un ingénieur DEKRA	J	5	680	3 400
1.4.2	Analyses ISDI selon arrêté du 12/12/2014 des matériaux de remblaiement	U	2	85	170
1.5	Repli de chantier				
1.5.1	Réunion de fin de chantier sur site	F	1	350	350
	Sous TOTAL HT de la mission B320				18 140
2	B330 : Assistance aux travaux de réception				
2.1	Réception bords et fond de fouille et remblaiement				
2.1.1	Prélèvements de sols en bords et fond de fouille	F	1	250	250
2.1.2	Intervention par un ingénieur DEKRA	J	0,5	680	340
2.2	Analyses laboratoires				
2.2.1	BTEX (sol) (Délai urgent - 12 h)	U	15	26	390
2.2.2	HCT C5-C40 (sol) (Délai urgent - 12 h)	U	15	38	570
2.2.3	BTEX (eaux)	U	6	22	132
2.2.4	HCT C5-C40 (eaux)	U	6	31	186
	Sous TOTAL HT de la mission B330				1 868
3	RAPPORTS DE SYNTHÈSE				
3.1	Rédaction du rapport de synthèse incluant le DOE et la réception	F	1	2 900	2 900
3.2	Analyses des Risques Résiduels (ARR)	F	pm	1 350	pm
	Sous TOTAL HT rapport de fin de travaux (RFT)				2 900
	TOTAL GENERAL en Euros HT				22 908 €

Nos prix s'entendent hors taxes et sont assujettis à la TVA au taux actuel de 20%

F : Forfait ; PM : Pour mémoire ; J : Journée ; T : Tonne ; U : Unité ; m3: mètre cube

L'ensemble des missions vous est proposé pour un montant hors taxe en euros de :

- **22 908 € HT** soit (en toutes lettres), vingt-deux-mille-neuf-cent-huit euros hors taxes

Le nombre de jour réel de présence sur site sera facturé sur la base du prix unitaire indiqué ci-avant.

9 MODALITÉS DE PAIEMENT

L'échéancier de règlement proposé est le suivant :

- 30 % à la commande ;
- 70 % à l'avancement, facturation fin de mois, paiement à 30 jours à compter de la date d'émission de facture.

Les paiements seront réglés par chèque ou par virement bancaire au profit du compte :

DEKRA INDUSTRIAL SAS

Banque	Agence	N° de Compte	Clé RIB
10558	04507	10699900200	34

Banque Tarneaud – 2& 6, rue Turgot – 87011 LIMOGES Cedex

10 RÉVISION DES PRIX

Le montant des prestations est soumis à la révision à la date anniversaire d'entrée en vigueur du contrat en fonction de l'index ingénierie, par application du coefficient suivant :

$$0.15 + 0.85 \left(\frac{I_n}{I_0} \right), \text{ dans lequel}$$

I_n et I_0 sont respectivement le dernier indice connu au mois de facturation, et l'indice du mois d'établissement du contrat.

11 CONDITIONS DE VALIDITÉ DU CONTRAT

La durée de validité de la présente proposition de contrat est de trois mois à compter de sa date d'émission. Le client est tenu de retourner à DEKRA un exemplaire signé du présent document. DEKRA fait alors une revue de contrat, appose sa signature et adresse au client un accusé de réception avec le cas échéant le planning modifié. Au besoin, et à titre de confirmation de son acceptation, le client pourra transmettre à DEKRA un « Bon de commande » portant la mention explicite du numéro de l'offre de service DEKRA ou proposition de contrat à laquelle celui-ci se réfère.

Toute modification des termes et conditions de la proposition de contrat doit faire l'objet d'un accord express des parties qui sera formalisé par le paraphe de chacun à côté de la modification.

Si les conditions de validité de la présente proposition de contrat ne sont pas remplies tout avis ou document émis par DEKRA pourra être considéré comme nul de manière rétroactive.

12 ACCEPTATION DE NOTRE OFFRE DE SERVICE PAR LE CLIENT

Le client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives de l'offre, des conditions générales de vente annexées aux présentes et déclare en accepter les termes.

L'ensemble des missions vous est proposé pour un montant hors taxe en euros de :

- 22 908 € HT soit (en toutes lettres), vingt-deux-mille-neuf-cent-huit euros hors taxes

Pour DEKRA INDUSTRIAL SAS,	Pour le CLIENT,
A	A
Signé le	Signé le
Signature ((nom et qualité du signataire) :	Signature (nom et qualité du signataire)
Chef de Projet :	et cachet client

Adresse de facturation :

.....

.....

Est-ce que le présent document est suffisant pour le règlement de la facture DEKRA ? (A cocher) :

- OUI
- NON, ATAC Réseau Sud doit éditer un bon de commande interne à annexer à la facture DEKRA

Le client autorise DEKRA à utiliser la présente étude dans le cadre de la présentation de références (A cocher) :

- OUI
- NON, ATAC Réseau Sud souhaite que le nom de la société soit confidentiel

13 TRANSMISSION DES RAPPORTS

Dans le cadre de notre politique de développement durable et pour une meilleure réactivité, vos rapports d'intervention vous seront transmis par voie électronique aux adresses que vous aurez bien voulu nous indiquer ci-après :

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE MAIL

Pour une transmission par voie postale, veuillez nous indiquer l'adresse d'envoi ci-dessous :

.....
.....
.....

14 ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA COMMANDE (CADRE RÉSERVÉ À DEKRA)

ACCUSE DE RECEPTION

Par

Effectuée le / /

(Cachet DEKRA)

MISE A JOUR DU PLANNING

EQUIPE DE PROJET DESIGNEE

Coordonnées complètes

Chef de Projet :

Superviseur :